



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0104

Objet : Avenant n°10 au marché n°18-091 ayant pour objet l'exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, traitement des eaux, télégestion avec fourniture d'énergie et services associés pour la ville de Tourcoing.



DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-8 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 1^{er} mars 2023;

Considérant que le marché n°18.091 ayant pour objet l'exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, traitement des eaux, télégestion avec fourniture d'énergie et services associés pour la ville de Tourcoing, conclu avec la société DALKIA pour un montant de 9 866 398,66 € HT a débuté le 1^{er} septembre 2018 ;

Considérant que plusieurs avenants successifs ont porté le montant de ce marché à 16 630 532,84 € HT ;

Considérant que des ajustements divers sur le poste P6, des travaux supplémentaires de remplacement des radiateurs de la salle Delory en poste P32 et que l'ajout de prestations sur les postes P2 et P31 consécutifs à des travaux de la Ville se sont avérés nécessaires ;

Considérant que ces modifications représentent une moins-value de 111 930,30 € HT ;

Considérant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°10 au marché n°18.091 avec la société DALKIA pour un montant de – 111 930,30 € HT, portant le montant du marché à 16 518 602,54 € HT après modifications.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **23 MARS 2023**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :